

Plan de Prévention des Risques Technologiques
approuvé par arrêté n° du

PPRT SARA_AG Zonage Réglementaire Secteur 3

Pas d'enjeu existant soumis
à mesures foncières et/ou travaux
obligatoires de renforcement du bâti

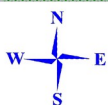
Baie de Cohé du Lamention au Sud.



Sources :
DEAL Martinique - SREC/PRAEC
SIG972 : ORTHOHR IGN 2010



CETE Normandie Centre - 2010
Division Aménagement construction Transport
Centre de Ressources Risques Technologiques et Urbanisme



Bati situé dans la zone d'effet		
	Bati	Limite établissement SARA
	Secteurs d'expropriation ou délaissement	Limite établissement A_G
	Parcellaire cadastrale	Zones d'interdiction - r1_r2
		Zones d'interdiction stricte - R1_R2
		Zones d'autorisation sous conditions - B
		Zones d'autorisation sous conditions - b1_b2
		Zone de recommandations - v
		Périmètre cinétique lente